



il vient quand cela lui plait

Par **louve**, le **22/07/2011** à **16:57**

Bonjour,

J'élève seule ma fille depuis sa naissance. son père l'a reconnu à la mairie a la suite de cela nous nous sommes séparés car il était violent avec moi j'ai même portée plainte. j'ai demandé également un jugement et pour l'équilibre de ma fille j'ai accepté qu'il pouvait la prendre un week end sur deux chose qu'il n'a jamais fait. Par contre, il venait à l'improviste et hier jeudi c'était le cas je lui ai dit qu'il ne prendrait pas sa fille car il ne veut pas me donner son adresse ni de téléphone. il s'est énervé et ma menacé de me faire cassé la figure. Pour info je prépare une révision de mon jugement.

A t il le droit de venir n'importe quand avec autant d'absence?

N'ayant pas établie de calendrier peut il me prendre ma fille par exemple ce week end ? le week end prochain nous partons en vacances peut il me la prendre alors qu'elle a passé le mois de juillet au centre de loisirs vu que je travaille? Merci de vos réponses.

Par **Domil**, le **22/07/2011** à **17:18**

Que dit le jugement ?